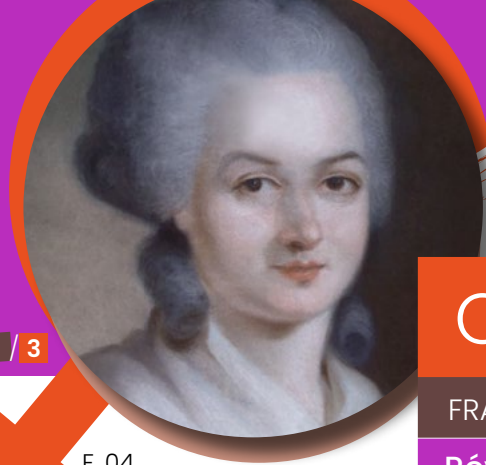




1 / 3

F. 04

Olympe DE GOUGES

FRANCE / 7 mai 1748 – 3 novembre 1793

Révolutionnaire, militante féministe

PARCOURS

Née à Montauban le 7 mai 1748, Marie Gouze, la future Olympe de Gouges, est la fille légitime d'Anne Olympe Mouisset, issue d'une famille d'artisans drapiers aisés, et du marchand boucher Pierre Gouze. Cependant, toute sa vie, elle assure être la fille naturelle d'un notable de la ville, le marquis Lefranc de Pompignan, homme de lettres, parrain de sa mère, célèbre opposant de Voltaire. Il ne la reconnaît pas.

Pierre Gouze meurt en 1750. Sa mère se remarie avec un policier, Cassaignau. Marie Gouze estime avoir reçu une éducation négligée. Elle sait écrire mais dicte ses textes à des secrétaires.

Elle aide sa mère le reste de sa vie. Cet événement est l'un des marqueurs de son engagement en faveur des femmes.

A 17 ans, Marie Gouze est mariée sans son consentement en 1765 à un officier de bouche de l'intendant, Louis-Yves Aubry. En 1766, elle met au monde son fils. Son mari meurt très vite. C'est à ce moment qu'elle se fait appeler Olympe de Gouges.

ACTIONS

En 1768, à l'âge de 20 ans, elle arrive à Paris. Par un hasard opportun et par ambition, elle est reçue dans la société intellectuelle et artistique du Paris des Lumières. Elle s'y fait connaître sous le nom d'Olympe de Gouges et y fréquente des écrivains, des philosophes, des scientifiques, des mécènes, des collectionneurs, des femmes d'esprit, des comédiens. Cependant, on se moque de son accent languedocien.

À partir des années 1780, elle se consacre à la littérature, persuadée que les femmes ont les mêmes capacités que les hommes et le « droit d'entrer en lice » avec eux, y compris dans la carrière dramatique qui leur est pourtant peu ouverte.

Dans son roman autobiographique *Mémoire de Madame de Valmont* (1788), elle appelle ses « très chères sœurs » à se soutenir au lieu de médire les

unes les autres, à renoncer à leurs rivalités renforçant l'« oppression » masculine (terme récurrent chez elle).

Elle écrit de nombreuses pièces de théâtre, bien reçues par les critiques. *Zanore et Mirza*, ou *L'heureux naufrage*, dénonçant l'esclavage, est acceptée en 1785 par la Comédie-Française. C'est très rare pour une pièce écrite par une femme. Elle a du mal à la faire jouer. Les acteurs de la Comédie-Française refusent de monter sur scène. En décembre 1789, la pièce finit par être jouée, en changeant de nom (*L'Esclavage des Nègres*). Elle provoque le courroux des propriétaires de plantations et des ultra-royalistes.

À la fin de l'Ancien Régime, Olympe de Gouges est une femme de lettres jouissant d'une certaine notoriété. Dès 1788, elle entre dans le débat public. Elle écrit des pamphlets et participe très activement à la Révolution Française.

Elle est très heureuse de la réunion des trois ordres et de la formation de l'Assemblée Nationale, constituante depuis juillet 1789. Elle se réjouit de la prise de la Bastille, du 14 juillet 1789, de l'abolition des privilèges de la nuit du 4 août.

Elle envisage de créer un journal mais n'y parvient pas, pour des raisons financières et des raisons politiques : elle n'a pas de soutiens.

Elle fréquente les clubs, les cafés. Elle croise Condorcet, Théroigne de Méricourt.

Elle souhaite la réforme des impôts, des tribunaux, des ordres religieux. Elle est partisane de Mirabeau, favorable à une monarchie constitutionnelle, parlementaire, limitée et rénovée. Olympe de Gouges soutient le contrat social, mais est plus royaliste que républicaine.

En 1791, elle dédie à la reine Marie-Antoinette sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Son préambule est un appel à l'émancipation des femmes :

« Femme, réveille-toi, le tocsin de la raison se fait entendre dans tout l'univers. Reconnais tes droits. Les hommes auraient-ils oublié les femmes ? Qu'ont-elles gagné à la Révolution ? O femmes ! Femmes, quand cesserez-vous

Olympe DE GOUGES

2/3

d'être aveugles ! Quels sont les avantages que vous avez recueillis dans la Révolution ? Ce sexe autrefois méprisable et respecté est devenu, depuis la Révolution, respectable et méprisé. On est passé de la galanterie à l'indifférence et au cynisme. On en sortira seulement lorsque les femmes seront pénétrées de leur déplorable sort et des droits qu'elles ont perdus dans la société ».

Le texte est composé de 17 articles. Olympe de Gouges revendique l'égalité des devoirs (impôts, corvées, tâches pénibles). Le plus important est l'égalité des droits civiques. Dans l'article VI, elle revendique l'égalité de la citoyenneté pleine et entière pour les femmes. Elles doivent « concourir à l'élaboration de la loi, donc à l'élection et à la représentation ». Citoyennes et citoyens peuvent accéder par égalité à tous les emplois. L'article X précise : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit donc monter à la tribune. »

L'objectif des femmes est de voter et d'être élues. En effet, tout comme les autres, elles constituent la nation : « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme » (art 3).

Après 1789, les attaques sont de plus en plus virulentes. Ses positions politiques ne sont pas acceptées : ses opposants la font passer pour une folle, thèse reprise à la fin du 19e siècle par les psychiatres comparant l'engagement politique féminin à l'hystérie. Comment les femmes pouvaient-elles prétendre « monter à la tribune », représenter le peuple, prendre la parole et gérer la cité ? Ils trouvent scandaleux qu'Olympe de Gouges propose de « porter les armes et former une garde nationale » après le départ de Louis XVI.

En 1792, elle écrit une pièce de théâtre, La Nécessité du divorce. Elle réclame aussi le droit à la recherche en paternité pour les femmes séduites et abandonnées, la reconnaissance des droits des enfants naturels. Elle milite en faveur de l'amour libre et refuse de se remarier, étant l'une des premières à revendiquer le divorce. Elle milite pour « un contrat d'union entre l'homme et la femme ».

Olympe de Gouges est arrêtée le 20 juillet 1793. On lui reproche des prises de position monarchistes, l'écriture d'une pièce de théâtre sur le général Dumouriez, le

vainqueur de Valmy, qui soutient maintenant ce qu'il a combattu. Elle est accusée de trahison et de refus de la légalité républicaine. Dans une affiche, tirée à ses frais, elle propose un référendum sur le nouveau régime proposant soit le gouvernement républicain, soit le gouvernement fédéral, soit le gouvernement monarchique.

Or, les représentants du peuple souhaitent une « république une et indivisible ». Fouquet-Tinville lui reproche de réveiller la guerre civile. Son procès commence le 6 août 1793. Enfermée à la prison de l'Abbaye, elle est malade et n'est pas soignée. Elle se défend par la plume. Elle fait des affiches dans lesquelles elle s'insurge contre son procès. C'est une républicaine qui défend la patrie, les pauvres et les ouvriers sans travail. On lui donne le surnom de la « mère du peuple » : elle est la première à revendiquer pour les femmes les droits civils et les droits politiques. Elle fait le choix de sacrifier sa vie et sa fortune à sa cause. Elle poursuit : « Que l'on me juge donc : la mort ou la liberté ».

Lors de son procès, on lui reproche aussi de « politiquer », oubliant son foyer : « Depuis quand est-il usage de voir la femme abandonner les soins pieux de son ménage, le berceau de ses enfants, pour venir sur la place publique, dans la tribune aux harangues » ? (Chaumette, le porte-parole des sans-culottes).

Olympe de Gouges est condamnée à mort et est guillotinée le 17 brumaire (3 novembre) 1793.

IMPACT

Olympe de Gouges a refusé le destin que la société lui avait attribué. D'abord, elle a refusé de se marier. Elle a souhaité « parler, écrire, exister par elle-même » (Michelle Perrot). Elle a participé au mouvement des Lumières. Elle a vécu intensément la fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution, dans laquelle elle s'est engouffrée et qui l'a broyée. Surtout, elle a revendiqué pour toutes les femmes la plénitude des droits civils et, fait plus exceptionnel encore, l'exercice des droits politiques. Son aventure fut brève, mais étincelante.

Olympe DE GOUGES

3 / 3

PHOTOGRAPHIE



Olympe de Gouges – A. KUCHARSKI

Photo libre de droit : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Olympe_de_Gouges.png

RESSOURCES AUDIOVISUELLES

- Olympe de Gouges : héroïne révolutionnaire oubliée de l'histoire, TV5 Monde, Quelle Histoire Editions, 2019, 6m17s : <https://www.youtube.com/watch?v=Mvgs0MIV-KM>
- Pionnières ! Olympe de Gouges, BNF Gallica, 2018, 2m29s : <https://www.youtube.com/watch?v=nJ9ZKtpODUw>
- Les droits de la femme et de la citoyenne – Virago – Olympe de Gouges, Aude GOGNY-GOUBERT, David TABOURIER (réal.), 2017, 2m28s : <https://www.youtube.com/watch?v=WvRT3oIP-0I>
- Emission « Aujourd'hui la vie », Benoîte GROULT, INA, Antenne 2, 16 avril 1985
- Portrait d'Olympe de Gouges, 2m25s : <https://www.ina.fr/video/I17319137/portrait-d-olympe-de-gouges-par-benoite-groult-video.html>
- À propos de la théorie du conditionnement des garçons et filles d'Olympe de Gouges, 1m46s : <https://www.ina.fr/video/I17319139/benoite-groult-a-propos-de-la-theorie-du-conditionnement-des-garcons-et-filles-d-olympe-de-gouges-video.html>
- À propos du projet social d'Olympe de Gouges, 0m43s : <https://www.ina.fr/video/I17319138/benoite-groult-a-propos-du-projet-social-d-olympe-de-gouges-video.html>

BIBLIOGRAPHIE

- « Des Femmes rebelles, Olympe de Gouges, Flora Tristan, George Sand », Michelle PERROT, Elyzad poche, Tunis, 2014.
- « Olympe de Gouges, Des droits de la femme à la guillotine », Olivier BLANC, Tallandier, 2014.
- « Dictionnaire universel des créatrices », Béatrice DIDIER, Antoinette FOUQUE, Mireille CALLE-GRUBER, Edition des Femmes, 2013.
- « Dictionnaire des féministes France XVIII^e – XXI^e siècle », sous la direction de Christine BARD, avec la participation de Sylvie CHAPERON, Presses Universitaires de France, 2017.
- « Olympe de Gouges », CATEL & BOCQUET, Casterman, 2012.

DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE,

'A décréter par l'Assemblée nationale dans ses dernières séances ou dans celle de la prochaine législature.

P R É A M B L E.

Les mères, les filles, les soeurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution, des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

En conséquence, le sexe supérieur en beauté comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence

Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne

Photo libre de droit : <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?search=D%C3%A9claration+des+droits+de+la+femme+et+de+la+citoyenne&title=Special:MediaSearch&go=Go&type=image>